

AVIS AU PUBLIC no. 2024 78

Conformément à l'article 5 du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes, il est porté à la connaissance du public qu'une demande d'autorisation de bâtir a été introduite en date du 15 mars 2024 pour:

la construction d'un car-port dans le recul latéral gauche de la maison unifamiliale

Situation: 13 Rue des Champs, L-3332 Fennange

Parcelle no.: 282/1295, Section C de Fennange

Le présent avis est affiché, **pendant 30 jours**, de manière bien visible et accessible par les soins de l'administration communale de Bettembourg sur la parcelle destinée à recevoir l'implantation et la construction projetée.

Toute personne qui estime que la décision administrative à prendre au sujet de cette demande serait susceptible d'affecter ses droits et intérêts pourra consulter le dossier en question à partir du 21 mars 2024 jusqu'au 22 avril 2024 inclus, sur rendez-vous (tél. 51 80 80 - 2852), auprès du service technique de la commune pendant les heures de bureau et faire connaître le cas échéant par la suite ses observations et objections par écrit et endéans le délai pré-indiqué au bourgmestre de la commune de Bettembourg.

Bettembourg, le 21 mars 2024

(s.) Laurent ZEIMET
Bourgmestre

